

COMPTE-RENDU DÉFINITIF
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 03 NOVEMBRE 2020

Le mardi 03 novembre 2020 à 18h30, les membres du Conseil du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie, sur convocations à eux adressées, le mercredi 28 octobre, et le vendredi 30 octobre 2020 pour un ordre du jour complémentaire, par le Maire du 19^e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichées à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, Mme AUSTIN, MM. BECHIEAU, BORTOT, Mmes BOSSAVIE, BROSEL, MM. CHAOUAT, CHICHE, DAGNAUD, Mmes DEMBAK, FERAY, FILOCHE, FLOCH, FUCHS, M. GOLCZYK, Mmes GUY, JACOBS, JEMNI, KERBOUA, KONÉ, Le GOUVELLO, MM. LERT, MADEC, MANTE, Mmes MERZI, NAGET, MM. NAWROCKI, NORDMAN, PILARTZ, ROUXEL, SERFATI, Mme SOUMARE, M. THEBAULT, Mmes TOLEDANO, TOUBIANA, M. WANG.

Ont donné pouvoirs pour les représenter :

M. BITTAN à M. DAGNAUD, M. GILLET à Mme AUSTIN, Mme TIMSIT à M. PILARTZ

Absent-e-s excusé-e-s :

M. ARTIGUES, Mme GAUTREAU, M. LOUREIRO

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte.

Les présidents de groupe sont remerciés d'avoir accepté la modification de la séance, l'horaire d'ouverture, ainsi que le fait de ne pas déposer de vœux de façon exceptionnelle. La prochaine séance aura un déroulé habituel.

Il a été souhaité, en accord avec les élus, que cette séance donne lieu à un hommage à Samuel Paty, aux victimes des attentats de Nice, Vienne et Kaboul. La situation sanitaire à Paris et dans l'arrondissement sera aussi évoquée. L'ordre du jour reçu a été complété et sera modifié sur trois points. Un hommage était prévu pour l'ancien collègue Georges Martory, en présence de sa fille, mais, pour des raisons liées à la crise sanitaire, celle-ci ne pouvait se joindre au Conseil de ce soir ; l'hommage est donc reporté à une séance ultérieure, à décider ensemble.

Par ailleurs, le point 40 (la DASCO 137) a été retiré en raison du contexte sanitaire, l'heureuse initiative de mise à disposition le samedi des cours d'école aux associations n'est plus d'actualité. Le point supplémentaire de l'ordre du jour, inscrit en urgence, est mis au vote.

Hommage à Samuel Paty

M. DAGNAUD évoque la sidération, l'émotion et la détermination qui ont suivi l'assassinat, le 16 octobre dernier, à Conflans-Sainte-Honorine, du professeur d'histoire-géographie dans l'exercice de ses fonctions, et qui a plongé les citoyens dans un mélange de tristesse, de gravité et de combativité. Les jours qui passent ne l'effacent pas. Les drapeaux de la Mairie du 19^{ème} ont été mis en berne, en hommage à Samuel Paty et en soutien à l'ensemble des enseignants et leur mission éducative.

Le jour de la rentrée, le Maire et Yasmina MERZI étaient aux côtés des élèves, des enseignants, des agents, des parents élus du collège Georges Méliès, puis des adultes de l'école maternelle Cambrai, pour partager avec eux cette minute de silence.

Le Conseil d'arrondissement, en rendant hommage à sa mémoire au lendemain de la minute de silence dans tous les établissements scolaires du pays, en partageant cet hommage indispensable, peut ainsi réaffirmer solennellement sa détermination à porter ensemble les valeurs de la République, au moment où ses fondements sont attaqués. Cet assassinat n'est pas l'acte d'un fou, mais l'acte délibéré d'un terroriste au service de l'obscurantisme islamiste. À travers cet acte, la République a été visée, et, en son sein, l'école ciblée. L'école est la gardienne des Lumières. Au-delà des déterminismes sociaux, elle forme et accompagne les enfants, développe l'esprit critique et le libre-arbitre indispensables pour qu'ils puissent à leur tour devenir des citoyens éclairés, convaincus de l'esprit républicain, épris des idéaux de liberté, d'égalité et fraternité. Il est insupportable de vouloir enfermer les enfants dans une histoire déjà écrite. Or, la magnifique ambition de l'école est l'émancipation, cette volonté que les enfants puissent se construire librement, en échappant aux destins tout tracés, que le hasard de la naissance leur réserverait. Dans une époque de confusion et de désinformation, l'école est là pour apprendre que croyance, savoir et pensée doivent se compléter, mais ne peuvent se confondre.

La laïcité respecte et protège toutes les croyances, la liberté des cultes, ainsi que les non-croyants, mais refuse que l'un d'entre eux impose sa loi, sa foi aux autres. La laïcité est un patrimoine précieux dans une France qui revendique la pluralité de ses inspirations, la diversité des sangs mêlés, sans renoncer à ce génie français, singulier, difficile à faire comprendre au-delà des frontières. La liberté, la fraternité et l'égalité ne peuvent se réduire à des imprécations, vides de sens, du moins abîmées.

Il est insensé de faire de ce corpus républicain le bouc-émissaire. Au contraire, il est un bouclier et une arme contre toutes les injustices. Le pays est en deuil, mais reste déterminé, et ne fera pas le deuil de l'ambition émancipatrice de l'école de la République, qui trouve toute sa raison dans les quartiers populaires.

Le 29 octobre, le même obscurantisme a frappé à Nice, dans une basilique. Trois vies de pratiquants catholiques, dévoués, ont été fauchées, symboliquement avant la Toussaint. Il y a quatre ans, c'était le père Hamel à Saint-Étienne-du-Rouvray. En ciblant l'Église, après avoir ciblé l'École, la République est encore visée, dans le but de diviser le pays et opposer les pratiquants des différentes religions. La République doit rester forte de son unité, et soudée contre le terrorisme qui cherche à diviser en attaquant les emblèmes de la civilisation, comme la culture, les plaisirs de la vie, la diversité confessionnelle, la liberté de la presse.

Une pensée est formulée pour les Viennois qui ont connu une nuit d'horreur en centre-ville, presque cinq ans après les attentats de novembre à Paris, une autre pensée va pour les 22 victimes de l'attentat de l'université de Kaboul.

Certains collègues élus ont demandé à prendre la parole. À l'issue de ces hommages à Samuel Paty, une minute de silence est proposée.

M. MADEC prend la parole pour le groupe Paris en commun. Le 16 octobre, un homme a été lâchement assassiné, dans d'atroces conditions, égorgé en pleine rue, pour avoir exercé sa mission d'enseignant et enseigné la liberté d'expression. Au-delà du meurtre de Samuel Paty, c'est à la République que l'on a voulu porter atteinte. Cet acte abject a été commis au nom de l'obscurantisme, la République ne peut l'accepter. Elle s'applique à tous, quelles que soit les croyances. La lumière ne s'éteindra pas, l'intimidation ne passera pas. Il ne faut pas porter d'anathème contre la communauté musulmane qui condamne cet acte, dans sa grande majorité. M. MADEC souhaite avoir un dernier mot pour cet homme, enseignant, apprécié de ses collègues et élèves.

M. PILARTZ s'exprime au nom du groupe écologiste de Paris. Samuel Paty a été assassiné, ce professeur est mort d'avoir accompli sa mission, et enseigné la liberté d'expression, l'esprit critique à ses élèves. Le groupe souhaite témoigner de sa solidarité aux proches de Samuel Paty, et aux victimes du terrorisme des dernières semaines à Nice, Vienne, Kaboul, et le reste du monde. Il faut, plus que jamais, réaffirmer les fondements du pacte républicain, renouer avec cette promesse qui relie. Il s'agit de faire corps, nation, autour d'un projet émancipateur et égalitaire. L'enseignement pour tous.tes est le ciment de la société, le garant du vivre ensemble. Il faut le chérir pour que la liberté triomphe.

M. BORTOT prend la parole pour le groupe communiste, et remercie le Maire pour ce temps d'hommage nécessaire. Depuis Samuel Paty, avec Nice, Vienne et Kaboul, la série noire continue. Ces attaques prennent pour cible des symboles forts de la République. Une pensée est adressée aux personnels des écoles, collèges et lycées, qui ont effectué une rentrée dans ce contexte pesant, ceux érigés aujourd'hui en rempart contre l'obscurantisme. Il faut être attentif collectivement, le terrorisme djihadiste lance un défi, en prenant pour cible le pacte social, en cherchant à diviser. La laïcité, la tolérance et la solidarité sont insupportables à leurs pourfendeurs. Il faut résister, à ceux qui promeuvent une logique de guerre. La réponse doit être une égalité, une liberté et la fraternité encore plus concrètes et quotidiennes. Il s'agit d'affirmer, pour citer Jaurès : « On ne fait pas la guerre pour se débarrasser de la guerre ».

Mme FLOCH s'exprime au nom des élus Génération.s. L'émotion est forte en pensant à la famille de Samuel Paty, et l'ensemble des équipes enseignantes. Chacun d'entre nous a en mémoire un.e professeur.e, un.e instituteur.trice dont il a appris le droit à la liberté, à l'opinion. C'est une génération d'enfants qu'il faudra aider ensemble à ne pas avoir l'horreur en souvenir, quand les valeurs de la République leur seront enseignées. Ces enfants formeront la société de demain, il faut assurer une présence solide. Dans la continuité de l'action de Samuel Paty, il s'agit d'être à la hauteur de la responsabilité pédagogique.

M. SERFATI prend la parole. Il est des moments dans la vie d'une République où chacun doit prendre ses responsabilités. Le Maire est remercié pour avoir nommé les choses, et dit le mot « islamisme ». Évidemment, tous les musulmans ne sont pas terroristes, mais tous les terroristes agissent au nom de cet islam radical, qui a tué des juifs depuis 2002, puis des policiers, des dessinateurs, des enseignants, des prêtres. Le socle républicain est ébranlé, il faut tous se lever pour défendre les valeurs de la République.

M. ROUXEL conclut les hommages, en mémoire de son collègue professeur, mort pour avoir enseigné les valeurs de la République. La laïcité, pour laquelle il a donné sa vie, garantit la

liberté de conscience et d'expression, l'égalité entre tous les citoyens, quelles que soit leurs convictions. Elle assure la fraternité face à la haine et l'intolérance.

En tant qu'élu de la République, rendre hommage à Samuel Paty, à ceux qui sont morts, et qui meurent chaque jour, c'est exercer un devoir de vigilance, une responsabilité, pour que ce principe soit défendu et respecté, dans le 19^{ème} comme ailleurs.

Il assure ses collègues du Conseil d'être à leurs côtés pour mener ce combat.

M. DAGNAUD remercie l'ensemble des intervenants.

Minute de silence.

Point d'information sur la gestion de la crise de la COVID-19.

M. DAGNAUD fait un point informatif sur la gestion de la crise COVID-19.

Depuis le début de la crise sanitaire, élus et services municipaux travaillent avec l'ensemble des autorités publiques, locales et nationales, pour prévenir et lutter contre cette épidémie. Depuis plusieurs semaines, il y a une remontée brutale et préoccupante de tous les indicateurs de cette pandémie, avec les conséquences sociales et économiques qu'elle provoque. Le Président a ainsi décidé de reconfiner le pays.

Lors du précédent confinement, la Mairie du 19^{ème} a œuvré au plus près des habitants de l'arrondissement pour les aider à surmonter cette crise, avec la distribution de masques, la facilitation des tests PCR, la distribution d'aides alimentaires, quand les marchés et les cantines étaient fermés. Ce nouveau confinement semble pour l'instant moins strict, les marchés et les services publics restent ouverts. Il n'en reste pas moins que la responsabilité des élus locaux est d'organiser au plus près du terrain la gestion de la crise. Le travail est déjà engagé depuis plusieurs semaines, aux côtés d'Anne HIDALGO. Des réunions ont lieu régulièrement avec l'ARS, le Préfet de police et la Préfecture de région.

C'est pourquoi il est proposé de mettre en place une cellule opérationnelle de suivi de la crise à l'échelle de l'arrondissement. Cette instance, locale, aura une portée sanitaire, accompagnera l'identification des besoins sociaux sur le territoire, et réunira des acteurs sur le terrain, avec un cahier des charges. Il s'agira d'identifier les besoins et les initiatives de différents publics (seniors, quartiers prioritaires, écoles). L'enjeu sera de mieux coordonner les actions mises en œuvre pour répondre aux urgences. La cellule se réunira à chaque fois que nécessaire et sera composée d'adjoints à la Mairie, de la direction générale des services, d'agents du Centre d'action sociale, de l'équipe territoriale santé, d'un représentant des médecins généralistes du 19^{ème}, de la Maison des aînés - la liste n'est pas limitative. En fonction des sujets, toutes les compétences utiles doivent se retrouver.

Sur les enjeux de santé et de tests, Séverine GUY complètera les points suivants.

Dès le 31 août, un des trois sites parisiens pérennes de dépistage a été mis en place sur le parvis de la Mairie. Plusieurs centaines de dépistage ont eu lieu par jour. Les laboratoires successifs qui ont œuvré étaient épaulés par des bénévoles de la Mairie du 19^{ème} arrondissement. Ils sont remerciés chaleureusement.

Devant l'affluence de transmissions de résultat des tests, l'ARS a recentré les tests sur les patients prioritaires.

Avec l'arrivée de l'automne, il a été décidé de relocaliser ce centre de dépistage dans un espace clos, l'EPM de la rue Pierre Girard, ouvert depuis le mois d'octobre, du lundi au samedi, sans

rendez-vous (de 9 h à 14 h pour les publics prioritaires, et 14 h à 18 h pour tous les publics). Ce centre, avec la régulation des médecins de ville du 19^{ème} (ici salués) sera le seul à accueillir les enfants en bas âge, à partir de 6 mois, après une formation des équipes à l'hôpital Robert-Debré. C'est la preuve que le réseau et les liens de travail mis en place avec le conseil local de santé ces dernières années facilitent les initiatives et la réactivité.

Plusieurs pharmacies ont sollicité la Mairie pour être autorisées à occuper l'espace public devant leur officine, pour réaliser des tests rapides antigéniques. Le gouvernement a enfin autorisé à les effectuer directement. En lien avec Séverine GUY et Halimna JAMNI, la Mairie prêtera les barnums dont elle peut disposer, trois pharmacies ont déjà fait la demande et des installations sont en cours.

Concernant les écoles, la rentrée scolaire a eu lieu dans un contexte sanitaire strict, avec un nouveau protocole sanitaire à mettre en place. Comme depuis le début de la crise, l'ensemble des agents de la Ville, la CASPE et la DASCO, sont mobilisés aux côtés des directeurs d'école et principaux de collège, pour garantir l'hygiène des établissements, conformément au protocole. Yasmina MERZI a diffusé auprès des élus siégeant dans les conseils d'école une notice très complète sur les dispositifs en place pour garantir la sécurité sanitaire. Les informations à savoir sont dans ce document.

La surcharge de certaines classes, surtout dans les collèges et lycées, et l'exiguïté des locaux rendent difficile, peut-être impossible, le strict respect du protocole sanitaire. La Mairie reste mobilisée pour que ce soit le plus « sécuritaire » possible.

Cependant, le coût social et éducatif de l'arrêt de l'école a été mesuré après le premier confinement. Le Maire souscrit à cette priorité de préserver l'accueil des élèves dans les écoles. L'enjeu est de veiller à ce que les enfants, comme les enseignants, puissent évoluer dans l'établissement sans prendre de risques.

Cette période particulière est aussi marquée par l'alerte attentat au niveau écarlate. La Ville, avec la DPSP, et la Préfecture de police (avec le commissariat, son représentant local) se sont réparti les missions. La DPSP assure l'apaisement des « rues aux écoles », ces rues piétonnisées aux abords des écoles, celles qui n'ont pas de fermeture physique, barrières ou plots. Dans le 19^{ème}, les écoles des rues Tandou et Pierre Girard sont concernées. La DPSP surveille les parcours pédestres, contrôle les marchés découverts, qui continuent de fonctionner pour l'instant. Pour éviter la fermeture traumatisante du premier confinement, il faut que les commerçants comme les usagers respectent les règles de distanciation, sanitaires. Les marchés doivent continuer, les habitants en ont besoin, mais il faut une participation collective au respect des règles.

La DPSP assure aussi la sécurisation des sites sportifs, les TEP qui rencontrent des difficultés, et a une vigilance générale sur l'espace public. Pour de plus amples détails, Adji AHOUDIAN peut expliciter les dispositifs. A cette occasion, le dialogue permanent avec la commissaire du 19^{ème} est salué.

Concernant les seniors, il a été décidé de suspendre l'activité des clubs seniors, dès la fin octobre, qui resteront fermés. Les usagers ont été informés. Il faut insister sur la nécessité de ne pas rompre tout lien social, de prendre en compte le risque d'isolement, facteur de vulnérabilité, d'aggravation de pathologies. L'isolement est une souffrance, surtout dans un contexte anxigène, il faut trouver les moyens de protéger le lien social.

Les restaurants Émeraude restent ouverts, comme la Mairie l'a souhaité. La possibilité de s'alimenter correctement est cruciale. Les 44 restaurants du territoire parisiens sont donc ouverts, avec des horaires inchangés (sauf les 15 restaurants ouverts le samedi, qui fermeront le

samedi, en raison de la faible fréquentation et du renforcement des équipes de restauration en EHPAD).

Pour le service du Centre d'action sociale, il a été décidé de pouvoir augmenter la demande de repas à emporter, à retirer auprès des restaurants Émeraude, ou livrés à domicile. Une offre à distance est en cours d'étude. La distribution des chocolats sera maintenue dans des conditions revues. La Mairie est en lien permanent avec les EHPAD de l'arrondissement, ceux du Centre d'action sociale, comme les privés ou associatifs. L'engagement de leurs équipes pour protéger les résidents est à cette occasion salué.

Le dispositif de veille et de prise de contact de la Ville de Paris a été réactivé cette semaine, pour mobiliser des moyens humains et éviter l'isolement.

Sur le sujet des sports, Halima JEMNI pourra communiquer le détail, et les nouvelles dispositions liées au confinement, encadrées par le décret du 29 octobre 2020.

La Mairie a pris une initiative, avec Mahor CHICHE, Olivier WANG et Stéphanie DEMBAK, pour répondre au besoin des commerçants dits « non essentiels » de préserver un minimum d'activité, grâce au dispositif « commander/emporter » (« click and collect »). Un groupe d'étudiants d'HEC a accepté de déployer un dispositif sur l'arrondissement. L'idée est de recenser les commerces qui souhaitent préserver un minimum d'activité avec ce dispositif. Il faut aider les micro-entreprises en difficulté à surmonter la nouvelle vague. La Mairie tient à leur assurer sa solidarité et son soutien.

Il faut aussi accompagner, prendre des initiatives pour tou.te.s les Parisien.ne.s, qui, après de longs mois de non-activité, se retrouvent dans une grande vulnérabilité sociale, inattendue. Les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie, de la culture, du tourisme, de l'événementiel ou du travail non-déclaré, une large palette de personnes qui gagnaient leur vie normalement, se retrouvent brutalement, faute de revenus, dans une situation de souffrance économique. Les élus ont le devoir de trouver les moyens de les aider. L'engagement de la Mairie est total et déterminé.

L'épreuve est traversée ensemble. Les élus auront à cœur de prendre part à l'exercice collectif, de travailler avec tous les acteurs locaux, déjà mobilisés pour faire face à cette situation.

Sont votées ensuite les délibérations inscrites à l'ordre du jour :

1. D192020020 Adoption de la procédure d'urgence

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. D192020044 Désignation de la/du secrétaire de séance

M. DAGNAUD propose à Mme NAGET, benjamine des élu.es présent-e-s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme NAGET accepte cette responsabilité

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

3. D192020045 Adoption du compte rendu de la séance du 22 septembre 2020

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

-

M. François DAGNAUD, rapporteur :

4. D192020046 Délégation de signature donnée au Maire du 19ème arrondissement pour signer les conventions d'occupation des locaux en Mairie et à l'Espace polyvalent municipal (7 rue Pierre Girard)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD précise que cette délibération est administrative. Les locaux de la Mairie peuvent être mis à disposition d'associations. Une grille de redevances est votée par le Conseil de Paris. La dotation ainsi abondée permet d'apporter un soutien à des initiatives culturelles locales. La délibération autorise la délégation donnée au Maire et ses adjoints de signer des conventions d'occupation.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

5. D192020047 Signature d'une convention avec l'OMS relative à l'occupation d'un local de permanence à la Mairie du 19^{ème} arrondissement

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. NAWROCKI, Mme JEMNI

M. DAGNAUD indique que la situation existe depuis longtemps. Dans le cadre de la réorganisation des locaux de la Mairie, il s'agit seulement de la mettre à jour.

Halima JEMNI présente la délibération. L'O.M.S occupe un bureau de la Mairie, et dans le cadre de la réorganisation au sein de la Mairie, il leur a été proposé un nouveau local, dont ils sont très satisfaits, s'estimant mieux lotis. Néanmoins, il faut une convention d'occupation du bureau, sur la mandature. L'Office du Mouvement Sportif est une association importante du 19^{ème}, qui fédère 47 clubs d'association sportive. L'O.M.S favorise la pratique du sport par des initiatives, et travaille en lien de la Mairie du 19^{ème} sur des événements sportifs. Cette mise à disposition est gratuite.

M. NAWROCKI précise les rôles et les missions, déjà évoqués par sa collègue Halima JEMNI. Cette structure se situe aux côtés des acteurs du sport et des élus municipaux. Elle doit faciliter les échanges entre la collectivité locale et le mouvement sportif. Il semble normal de mettre à disposition le local sportif du 19^{ème}. Les premiers offices municipaux ont vu le jour en 1936, au moment du Front Populaire, et leur lancement réel en 1944 avec le Conseil National de la Résistance. Ils doivent pouvoir jouer un rôle pour fédérer ces mouvements sportifs, et stimuler le mouvement sportif local. Des partenariats sont lancés, avec le programme de formation de clubs sportifs. Cependant, les clubs et associations sportives sont en difficulté, la baisse de licences va de 25% à 50%.

Les difficultés financières et le risque de mise au chômage des éducateurs aggraveront encore la situation. Il est demandé à la Maire de Paris d'interpeller le Ministre des Sports sur les conséquences de la crise sanitaire sur les clubs et leurs licenciés. L'État doit reverser à la Ville les moyens nécessaires, et rester vigilant à ce que la demande de subventions, d'exonération, d'indemnité des structures sportives soit prise en compte rapidement.

Le groupe PCF demande que la Ville de Paris interpelle le premier ministre et la ministre des sports concernant l'aide aux associations ou clubs qui craignent une mise au chômage de leurs personnels salariés. Le groupe PCF demande également que l'État compense à la ville l'argent demandé aux associations concernant les occupations d'installations sportives et souhaite que les piscines pour les adultes soient ré-ouvertes dans un cadre sanitaire strict".

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

6. D192020050 Adoption de l'état spécial du 19^e arrondissement pour l'année 2021

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI

Mme JEMNI présente l'état spécial. Le calendrier de la préparation et du vote du budget de la nouvelle mandature a été perturbé par la crise. Cependant, le travail entre la Mairie et les directions gestionnaires a pu être mené, suivi d'une phase de négociation avec la direction des finances et achats. L'arbitrage a été favorable à la plupart des demandes présentées par le Maire et son équipe. Ce budget primitif 2021 intervient dans un contexte de crise sanitaire, les conséquences financières pour la Ville de Paris et les arrondissements ne sont pas chiffrables précisément. Il a donc été décidé d'un commun accord entre la Ville de Paris et les arrondissements que les ajustements nécessaires seraient examinés dans le cadre du budget supplémentaire de l'année prochaine, à l'été 2021.

Lors du dernier confinement, la Mairie a pris en charge la distribution de masques pour les plus fragiles, les personnes de + de 70 ans, ou en situation de handicap. 47 000 euros ont été consacrés à l'achat de 100 000 masques, une dépense exceptionnelle sur l'État spécial.

La réduction du nombre d'événements a permis de dégager quelques marges sur la dotation d'animation locale. La dotation d'animation locale est l'une des trois qui composent l'État spécial. Elle est destinée à l'animation de l'arrondissement, à la démocratie et la vie locale, ou des travaux d'animation sur des équipements de proximité. Pour 2021, la dotation est fixée à 1 114 887 €, soit une augmentation de 4,59 % par rapport à 2020. Cette augmentation résulte de l'application des critères sociaux prévus dans le calcul de la DAL de chaque arrondissement. Ces critères votés, par les Conseils d'arrondissement et le Conseil de Paris, sont au nombre de trois :

- la population. Selon l'INSEE, en 2020, le 19^{ème} est un des rares arrondissements à compter 180 000 habitants, soit plus de 300 personnes par rapport à 2019 ;
- le nombre de foyers fiscaux (695 de plus qu'en 2016) ;
- l'effectif scolaire du 1^{er} degré et collèges relevant des publics d'éducation prioritaire. Le 19^{ème} compte 13 507 élèves.

La dotation de gestion locale est la composante la plus importante de l'État spécial et permet au Conseil d'arrondissement d'exercer sa compétence totale sur la gestion des équipements de proximité. Elle est fixée à 15 millions+ pour 2020, soit une augmentation de 1,77% par rapport à 2020. Cette hausse s'explique notamment par l'inscription des crédits de fonctionnement d'un nouvel équipement, le Capla, le kiosque de la place des Fêtes, pour un montant de 45 000 euros. Il y a une augmentation de l'entretien des espaces verts, et des projets de végétalisation. Une augmentation des moyens a été demandée.

On constate une hausse liée aux frais ponctuels de délégation de service public, dans la gestion des six centres d'animation et espaces jeunes du 19^{ème}, et une hausse des moyens de gardiennage alloués aux agents pour sécuriser les déplacements des élèves.

On note également une augmentation contractuelle des loyers des bibliothèques dans les locaux appartenant au bailleur Paris Habitat.

Les crédits nécessaires au paiement d'énergies consommées par les équipements de proximité ont été maintenus au même niveau depuis 2019. Malgré l'augmentation des contrats et des coûts de l'énergie, la Mairie du 19^{ème} ne demande pas de rallonge budgétaire pour payer ses dépenses en énergie : la consommation est contrôlée et raisonnée.

Les deux premières dotations (DAL et DGS) sont exclusivement composées des crédits de fonctionnement.

La dotation d'investissement permet de réaliser les dépenses d'investissement. En vertu d'une délégation cadre annuelle du Conseil d'arrondissement, cette dotation est de 446 404 €, et retrouve son montant habituel. Elle avait été augmentée en 2020 par la perception exceptionnelle d'un legs, ce qui est rare.

Le montant total des trois dotations, 16 563 749 €, représente le budget 2021, qu'il est proposé au Conseil d'adopter.

En conclusion, de chaleureux remerciements sont adressés à la direction générale des services, sans qu'il le budget ne pourrait être présenté.

M. ROUXEL a une question technique, et souhaite obtenir le reste du document.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (LR)

M. François BECHIEAU, rapporteur :

7. D192020048 Délégation de signature donnée au Maire du 19^{ème} arrondissement pour signer les conventions de domiciliation sociale des associations inscrites à la Maison du Combattant, de la Vie associative et Citoyenne (MACVAC) du 19^e arrondissement.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. BECHIEAU

M. BECHIEAU présente la délibération brièvement. La MACVAC reçoit environ 200 associations, domiciliées en leur sein. Ainsi, il faut une délibération pour que cette domiciliation soit juridiquement valable. Les associations peuvent aussi bénéficier d'un casier, et ont à disposition les locaux de la MACVAC, très bien gérés par l'équipe. Les associations de la vie citoyenne ont alors de meilleures conditions dans le 19^{ème}. Une rencontre avec la MACVAC se tiendra prochainement sur Zoom, pour permettre à la vie citoyenne de se poursuivre malgré le confinement, et aux associations de tisser leur réseau durant cette crise sanitaire.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

8. D192020049 Désignation modificative des représentant.e.s du Conseil d'arrondissement appelé.e.s à siéger au sein des conseils d'administration des collèges et lycées de l'arrondissement

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD présente la délibération. Les deux lycées Bergson et Jacquard ont fusionné, et forment désormais un seul établissement, ce qui amène à revoir la liste de nos représentants au CA. L'autre point modificatif est d'acter le jeu de « chaises musicales » sur le collège Brassens. Mme TOUBIANA et M. ROUXEL sont remerciés pour avoir trouvé un accord titulaire/ suppléant au sein du conseil d'administration du collège Brassens.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, rapporteur :

9. 2020 DLH 129 Réalisation 197 à 209 rue de Belleville d'un programme de construction de 44 logements sociaux et intermédiaires (33 LLI - 11 PLS) par CDC Habitat

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. MANTE, Mme NAGET, M. ROUXEL, M. MADEC

M. MANTE présente la délibération, au nom du groupe écologiste . Cette délibération propose de prendre position sur un projet d'innovation énergétique, avec la création de 44 nouveaux logements, sur un bâti déjà dense. Ce projet, qui densifie le quartier de la place des Fêtes, ne semble pas opportun. Le groupe ne s'oppose pas à la création de logements sociaux, c'est une bonne nouvelle, mais il considère qu'il ne faut pas densifier un quartier déjà très dense. Le groupe écologiste s'abstient sur cette raison sur cette délibération.

Mme NAGET intervient pour le groupe communiste et citoyen, qui votera cette délibération. Certes, le quartier de la place des Fêtes est dense, mais le groupe se réjouit de la construction de 44 nouveaux logements, permettant à des familles de rester à Paris, avec des enfants. Il est difficile de trouver un logement, de qualité, un T3 ou T4, à un prix raisonnable. Ce projet ne « grignote » pas davantage de foncier, et n'empiète pas sur des espaces périurbains. Le groupe votera pour cette délibération.

M. ROUXEL déclare qu'il votera favorablement. La densification n'est pas un crime, densifier une ville permet aussi d'éviter de miter les terres agricoles en dehors de Paris et permet aux familles de rester dans Paris à un prix raisonnable.

M. MADEC prend la parole. La résidence concernée, composée de sept bâtiments, date de 1979, et a besoin d'une rénovation importante. CDC Habitat a présenté le projet au début de 2017, qui consiste en une réhabilitation et une surélévation des bâtiments rue de Belleville. Parmi les 44 nouveaux logements créés, il y a 11 logements PLS. Les espaces communs extérieurs seront aussi réorganisés. Les appréhensions évoquées ont été celles de la Mairie. Dès 2018, les locataires ont été associés au choix des architectes, et assisté aux différentes phases d'élaboration du projet. Le permis de construire a été déposé, les travaux devraient commencer fin 2021. Sur l'aspect qui préoccupe, il faut rappeler qu'il n'y a pas d'artificialisation des sols. Ce projet ne s'apparente pas un étalement urbain au détriment des terres agricoles. La densité s'étudie au cas par cas, et sur ce projet, il n'y a pas de souci à avoir.

M. DAGNAUD rebondit sur la question de la densification, qui est au cœur de la réflexion engagée pour préparer le nouveau PLU de Paris. Le sujet est complexe, certains projets de surdensification inquiéteront quand d'autres susciteront l'enthousiasme !

. Dans ce cas précis, la surélévation a été travaillée, en lien avec les occupants de la résidence actuelle, pour proposer une dizaine de logements supplémentaires, mais aussi la requalification sur le plan thermique, et la réévaluation globale de ce bâtiment de la fin des années 1970.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 8 (EELV)

10. 2020 DLH 185 11Bis Place Auguste Baron (19e) - Ouverture d'un restaurant solidaire - Autorisation administrative

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FILOCHE

Mme FILOCHE présente la délibération, qui va dans le sens de la solidarité du 19^{ème}. L'occasion de faire un point sur la restauration solidaire dans son ensemble, étant donné le contexte. Dans le cadre du confinement, la question de l'accès à l'alimentation se révèle un vrai sujet. Le fond d'action sociale et les services de la Ville souhaitent maintenir la restauration solidaire sur Paris, que les lieux restent ouverts, pour que les usagers bénéficient d'un repas chaud, assis. Des associations sont fortement mobilisées, et la mairie s'en félicite. Il y a un vrai enjeu à avoir de la quantité dans des situations de crise, mais surtout de la qualité. L'exigence porte sur les produits en circuit court, des opérateurs qui privilégient les modes sains de production, bio, liés au territoire, etc. La question de l'aide alimentaire sera l'occasion de discussions ultérieures.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, M. Philippe NAWROCKI et Mme Andrea FUCHS, co-rapporteurs :

11. 2020 DJS 143 Transformations olympiques. Subventions 100 000€ (50 000€ Ville de Paris ; 50 000€ Paris 2024) et conventions entre la Ville de Paris, Paris 2024 et 14 associations dans le cadre du dispositif "Paris Sportives"

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. NAWROCKI

Mme TOUBIANA prend la parole sur la délibération. Son groupe a étudié le projet, et la délibération soulève quelques interrogations. Un comité de sélection est évoqué, mais la

composition du jury est inconnue. Il n'y a aucune information donnée sur les associations candidates, ni sur quels critères ont été choisies les lauréates. Le groupe Changer Paris a demandé des précisions au cabinet de l'adjoint à la Mairie de Paris en charge des sports. Dans l'attente de ces précisions, le groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. NAWROCKI répond que les critères ne sont pas en sa possession et est surpris par la question. Dans le contexte de l'inscription en dernière minute de l'élue de l'opposition qui souhaite au dernier moment disposer des détails et critères précis.....sachant que la délibération concernait tous les arrondissements et qu'une seule concerne le 19^{ème}.

M. DAGNAUD ajoute qu'il y a une forme d'appel à projet, dans le cadre du soutien à une pratique mixte du sport. Celles et ceux qui répondent avec les meilleurs projets bénéficient des dispositifs de soutien. L'arrondissement a beaucoup travaillé sur ces sujets dans la précédente mandature, et s'inscrit dans une démarche volontariste pour favoriser et faciliter l'utilisation des TEP par un public féminin, car ces équipements sont souvent monopolisés par des garçons. Par exemple, sur les TEP Curial et Pailleron, les clubs et associations sont engagés aux côtés de la Mairie, pour le soutien à la pratique féminine du sport.

M. NAWROCKI Dans un second temps, il y aura des événements concernant le développement du sport féminin, en partenariat entre la Ville de Paris et le mouvement olympique 2024. On ne dispose pas de tous les détails exacts qui ont présidé au choix des associations qui est financé également par le mouvement olympique à parité, mais le développement du sport féminin est effectivement une priorité depuis longtemps et le sera plus encore avec les JO 2024".

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (LR)

Mme Halima JEMNI, Mme Séverine GUY et Mme Gwenaëlle AUSTIN, co-rapporteure :

12. 2020 DJS 165 Bain-douche Rouvet (19e) - Convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de créneaux autonomes pour un public en situation de grande précarité avec la Fondation de l'Armée du salut

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, Mmes GUY, TOLEDANO, FILOCHE

Mme TOLEDANO présente la délibération. La question de la plus-value de ces horaires est posée. Le groupe votera la délibération, mais demande un éclairage.

Mme JEMNI répond que le 19^{ème} arrondissement a 3 établissements de bains-douches, avec une occupation actuelle en demi-journée. L'établissement le plus fréquenté est celui situé rue des Fêtes. Les usagers sont effectivement les migrants, des personnes dans des conditions précaires. Pour le moment, ce dispositif est mené sur un des trois bains-douches, à titre expérimental. La mise à disposition des locaux est rôdée, avec un état des lieux de la DJS. Néanmoins, l'expérience pourra faire l'objet d'un bilan dans un an.

Concernant l'inquiétude exprimée, les créneaux occupés ne sont pas au détriment d'autres usages.

Mme FILOCHE estime que le sujet des bains-douches est important. Les 17 bains-douches de Paris comptent 900 000 entrées par an. L'utilisation est forte, les usagers ont un profil très varié, et ne sont pas seulement les plus précaires et pauvres. Les créneaux sont resserrés pour une question budgétaire, malheureusement. Ainsi, un travail est mené avec les associations, comme l'Armée du Salut, pour compléter le temps de plage horaire d'ouverture, et pouvoir accompagner des publics spécifiques. Par exemple, une convention avec une association dans le 12^{ème} permet l'accompagnement au bien-être du corps des femmes. Le dispositif est conçu pour élargir l'offre, et améliorer le service avec les idées des associations.

M. DAGNAUD confirme que cette convention ne prive en rien les usagers actuels de l'accès aux bains-douches. Par ailleurs, le dispositif, prévu pour une année, fera l'objet d'une évaluation.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

-

Mme Halima JEMNI et M. Andréas PILARTZ, co-rapporteurs

13. 2020 DVD 45 Stratégie Paris Piéton. Subventions de fonctionnement à 5 associations

Elus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. PILARTZ

Mme TOUBIANA intervient sur la délibération. Les subventions proposées n'ont pas vraiment de lien avec les Jeux Olympiques. La deuxième partie de l'intitulé ne correspond pas au contenu de la délibération. Les termes employés ne correspondent pas à la réalité, comme « conforter la culture piétonne ». Ce sont des mots, la réalité est celle des chantiers permanents, le manque d'entretien de la voirie, les pistes cyclables sur les trottoirs, les pieds d'arbre encadrés qui gênent les piétons, etc. Les conditions du piéton ont fortement été dégradées. Le groupe s'abstiendra donc sur cette délibération.

M. PILARTZ défend la stratégie Paris Piétons, adoptée à l'unanimité par le Conseil parisien en janvier 2017. La stratégie est issue d'une large concertation d'acteurs variés (mairies d'arrondissement, associations, structures spécialisées), et pilotée par la DVD et l'APUR. La marche à pied reste le moyen de déplacement préféré des Parisien.ne.s.

Cette stratégie vise à favoriser les continuités piétonnes, partager la voirie, elle est aussi liée à Paris 2024, afin de favoriser l'activité physique des Parisien.ne.s. A la crise sanitaire, s'ajoute également le souci de permettre aux piétons de circuler en maintenant des distances de sécurité. Enfin, l'augmentation des canicules oblige à intégrer les moyens pour abaisser la température, rafraîchir l'espace public. Parmi ces moyens, la végétalisation et la plantation d'arbres est celui privilégié par Paris. Une réflexion est menée sur la création d'un cœur piéton dans le 19^{ème}, comme il est prévu dans les autres arrondissements. Il y a trois grands projets,

dont le chantier de signalétique qui doit conforter la culture piétonne. La Mairie du 19^{ème} est favorable à ces subventions.

Concernant la réalisation des chantiers, la stratégie n'est pas terminée et aboutira à des aménagements nets et apaisés.

M. DAGNAUD ajoute que le constat de Mme TOUBIANA est excessivement sombre. Le déploiement de la stratégie Paris Piétons est d'autant plus justifié : elle doit permettre d'améliorer la situation, qui n'est pas aussi désastreuse que celle présentée. Mais il faut continuer à progresser sur les points insatisfaisants.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (LR)

Mme Gwenaëlle AUSTIN, rapporteure :

14. 2020 DAJ 6 Subvention (47.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les Points d'Accès au Droit (18e, 19e et 20e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme AUSTIN

Mme AUSTIN présente la délibération, qui concerne une subvention de 47 000 euros.

En préambule, quelques éléments chiffrés sont cités : 1 personne sur 5 éprouve des difficultés dans les démarches administratives, 12% des personnes abandonnent leurs démarches, 60% des personnes en situation de précarité ont un problème avec une administration. Avec la dématérialisation, un accroissement de l'exclusion et du non-recours aux droits est noté. Les points d'accès au droit proposent ainsi gratuitement une formation, une aide et un accompagnement. Dans le 19^{ème}, le point d'accès aux droits équivaut à deux temps pleins et demi, qui ont traité 17 000 saisines, un nombre considérable. Les demandes des usagers concernent tous les sujets du droit (logement, handicap, Code du travail, violences faites aux femmes). Le groupe communiste et citoyen souhaite souligner que le point d'accès au droit du 19^{ème} fonctionne à flux tendu.

Compte tenu de la crise sociale qui ne peut que s'aggraver, il y aura encore plus de saisines. Le groupe profite du vote pour demander au Conseil de Paris un financement supplémentaire exceptionnel, en particulier de l'État et de la Préfecture, pour permettre aux points d'accès au droit de faire face à l'accroissement des droits.

M. SERFATI pose une question sur le montant de la subvention de l'année dernière.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Stéphanie DEMBAK, rapporteure :

15. 2020 DAE 217 Plan de relance ESS - Subventions d'investissement (46 000 euros) subventions de fonctionnement (1 325 500 euros) et conventions avec vingt-sept organismes de l'ESS

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme DEMBAK

Mme DEMBAK présente la délibération et salue l'idée d'un plan de relance en faveur de l'économie sociale et solidaire. La crise sanitaire actuelle a des conséquences catastrophiques sur l'emploi (CDD non renouvelés, licenciements économiques), et les premiers touchés sont les plus précaires. Le secteur de l'ESS représente 10% de l'emploi à Paris, et est un acteur majeur de l'insertion économique. La crise n'épargne pas ces structures, souvent jeunes. La baisse d'activité et des contrats annonce des difficultés pour ce secteur. Le soutien de la Ville est une nécessité urgente. Le 19^{ème} est très concerné, car le territoire accueille de nombreuses structures suivies par ce plan de relance. Parmi les 27 de la délibération, 10 sont situées dans l'arrondissement. L'humain prime sur le profit dans toutes ces structures, l'efficacité économique est au service de l'intérêt général, et les ressources naturelles préservées. L'ESS est la promesse d'une activité économique avec un impact positif. Pour ces différentes raisons, la décision du Conseil de Paris de déployer ce plan de relance est saluée. Le montant est de 4 millions d'euros, dont 400 000 euros pour le 19^{ème} arrondissement.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Stéphanie DEMBAK, Mme Sandrine FERAY et Mme Andrea FUCHS, co-rapporteuses

16. 2020 DAE 238 Budget Participatif - Subventions (214 000 euros) et conventions en faveur de deux projets d'alimentation durable et solidaire

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FERAY

Mme FERAY présente la délibération, un projet de restauration solidaire qui verra le jour bientôt dans l'arrondissement. Le projet est issu du budget participatif 2017. Les Parisien.ne.s ont massivement voté pour « l'alimentation pour tous », qui favorise le développement des cuisines partagées dans les quartiers populaires. Dans ce cadre, 29 projets ont été retenus, dont celui présenté ce soir, durable et solidaire, porté par l'association D2L, un acteur historique du quartier Danube-Solidarité-Marseillaise. L'espace de restauration sera ouvert dans leurs locaux actuels, rue de la Solidarité. L'activité se déroulera dans le cadre d'un chantier d'insertion, bénéficiant à quatre salariés. La restauration sera destinée à un large public du quartier. Les

plats seront cuisinés à partir d'invendus, ce qui permettra des tarifs accessibles à tous, même ceux en situation de précarité. Tout en luttant contre le gaspillage alimentaire, le projet répond à la demande d'accès à une alimentation saine et durable pour tous et toutes.

La pluralité des acteurs de l'ESS rue de la Solidarité permettra au projet de s'intégrer à son environnement. Il est donc demandé de voter la subvention d'investissement de 14 000 euros. L'impact sera sans aucun doute positif sur le quartier. Ce projet répond aux objectifs fixés sur l'insertion sociale et l'accès à une alimentation saine. Le soutien à ce type d'activité d'aide alimentaire, dans cette période de crise où les inégalités sont exacerbées, est d'autant plus nécessaire.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

17. 2020 DASCO 129 Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (156 424 euros), plan de prévention des inaptitudes (720 163 euros), subventions pour travaux (245 566 euros).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TOUBIANA, MERZI

Mme KERBOUA intervient sur cette délibération : son groupe aimerait des précisions sur la subvention de 720 163 euros, dans le cadre du plan de prévention des inaptitudes. La durée de l'expérimentation et ses résultats sont demandés. Le groupe votera favorablement, mais souhaite des précisions.

Mme MERZI indique qu'il s'agit ici d'une délibération pour des dotations complémentaires de fonctionnement représentent un montant total de 156 424 euros qui viennent s'ajouter aux subventions d'équipements et pour travaux adoptées au Conseil de Paris en juillet 2020 destinés à prendre en compte des dépenses des collèges liés notamment à la crise COVID, le financement de dépenses exceptionnelles de fluides ou de maintenance, des subventions d'équipement et des financements à hauteur de 720 163 euros pour doter en matériels les agents de la Ville, afin de prévenir les inaptitudes à l'emploi et faciliter le travail souvent pénible de nettoyage des locaux, pour des agents dont l'âge moyen est élevé.

Concernant ce dernier financement, il s'agit d'accompagner dans le cadre d'une expérimentation, le travail des ATE dans les établissements et notamment les missions d'entretien et de nettoyage d'autant plus dans cette période avec un matériel mieux adapté et moins source de pénibilité tel que des monobrosse, aspirateurs dorsaux... L'expérimentation a été lancée sur ces collèges permettra, d'évaluer la plus-value de ces équipements, tester leur efficacité sur les tâches quotidiennes effectuées, et surtout d'évaluer l'évolution des conditions de travail pour nos agents. Une fois le retour sur cette expérimentation, un déploiement sera évalué l'ensemble des établissements.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI et M. Ayoub CHAOUAT, co-rapporteurs :

18. 2020 DFPE 108 Subventions (168.750 euros) à vingt associations avec convention pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TOUBIANA, MERZI

Mme TOUBIANA présente cette délibération, qui attribue des subventions à vingt associations. Il s'agit de souligner l'aspect communautariste de l'association ACORT, Assemblée Citoyenne des originaires de Turquie, remarquée à plusieurs reprises pour sa « dénonciation du racisme d'État », des « tortures policières sur les migrants », ou encore « contre l'islamophobie des pouvoirs publics ». Cette association attise la haine contre les forces de l'ordre, et ces propos prennent une tonalité grave en cette période d'attentats, et ne peuvent être tolérés. Ainsi, l'aspect communautarisme de cette association est-il fermement condamné. Elle est en inadéquation avec les valeurs qui rassemblent les Français. Le discours dénonçant un racisme d'État est dangereux pour la cohésion nationale. Il serait inadmissible de le cautionner en accordant une subvention. Le groupe Changer Paris votera contre la délibération.

Mme MERZI répond que la délibération s'inscrit dans le cadre du PEDT (Ville-Rectorat-CAF) signé en 2016 qui a pour objectif d'accompagner les familles dans leur compréhension de la vie scolaire.

Le PEDT détermine sur trois ans les axes prioritaires à Paris, et est construit avec les services de la ville, les partenaires institutionnels, et la communauté éducative à destination des 0 -16 ans. Je profite de cette délibération pour préciser que celui-ci sera renouvelé en 2021 en lien avec la DASCO et la DFPE.

Cette délibération s'inscrit dans ce cadre et propose des subventions allouées à plusieurs associations qui entrent dans ce projet éducatif de territoire, autour de plusieurs actions visant à renforcer le lien entre les familles et l'école. Le détail des associations et des montants alloués sont disponibles dans la délibération. Outre celle qui pose problème à l'opposition, je citerais également la Ligue de l'enseignement, l'AFEV, l'association Belle Ville, le centre social Ourcq, Espace 19, etc.

Mme TOUBIANA estime qu'aucune réponse n'a été apportée quant au soutien de cette association.

M. DAGNAUD précise que cette association n'intervient peu dans l'arrondissement. Par ailleurs, l'association s'oppose au régime Turc et revendique un engagement laïque et progressiste, rien qui ne justifie la suspicion.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 (LR)
- Nombre d'abstentions : 1(LREM)

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

19. 2020 DAC 151 Subvention (25.000 euros) et convention avec la Société à Responsabilité Limitée Sauvage Productions (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA

Mme TOUBIANA intervient sur la délibération, de 25 000 euros, à destination de la société gérant le Cabaret Sauvage, dans le parc de La Villette. Son endettement augmente, sa situation financière est fragile. Surtout, la subvention finance quatre spectacles, dont un écrit par la militante antiraciste et indigéniste Rokaya Diallo, qui a suscité des polémiques. Ses écrits sont cités. Ses propos accusant la société française de racisme sont intolérables, et fermement condamnés. Le contribuable ne peut financer des organisations qui tiennent des discours dangereux contre la cohésion nationale. Il est donc inutile de les subventionner. Le groupe Changer Paris votera contre cette délibération.

M. THEBAULT répond d'abord sur l'endettement du Cabaret Sauvage. Un effort considérable a été fait pour améliorer le confort sonore intérieur et extérieur, et aussi le confort thermique. Le Cabaret sauvage a financé seul en grande partie ces travaux, qui en font une salle de spectacle vertueuse du point de vue climatique et du voisinage.

Pour le reste, si Mme TOUBIANA est fâchée avec les thèses de Mme Diallo, elle vient d'en faire une formidable promotion. Pour conclure sur le respect de la loi, il est rappelé que ce qui n'est pas interdit est autorisé.

M. DAGNAUD ajoute un mot, au propos de M. THEBAULT. Ce débat renvoie à celui en cours sur les caricatures et la liberté d'expression. Que l'on aime ou pas les propositions artistiques, les élus sont les garants de la liberté, de la possibilité qu'un article de presse, ou une scène portent des idées, dès lors qu'elles n'enfreignent pas la loi. Les élus républicains ont le devoir ensemble de défendre la pluralité d'expression. La défense de la liberté d'expression ne peut pas être à géométrie variable. Les élus ne sont ni juges ni censeurs de la liberté artistique.

Mme TOUBIANA déclare que ce n'est pas une obligation de voter pour autant.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 (LR)
- Nombre d'abstentions : 0

20. 2020 DAC 713 Subvention (6.000 euros) à trois associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 19e

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. SERFATI

M. SERFATI rappelle, dans le prolongement de la réponse précédente du Maire, que la liberté a des limites, et que la liberté absolue est la négation des libertés. Le propos de Mme TOUBIANA est que l'expression artistique peut nuire à certaines valeurs républicaines. Il existait jadis une Vérité absolue, dont les tenants étaient les Bolchéviques. La vérité peut se partager désormais en 2020. Dans un monde sous pandémie, il faut faire preuve d'humilité, car personne ne sait comment le virus évoluera. Le groupe Changer Paris considère que la vie a une valeur absolue. Les contraintes sanitaires priment. Pour autant, ces contraintes peuvent aussi se concilier avec des impératifs économiques. Le groupe est favorable au soutien des petites entreprises, mais dans le respect des contraintes sanitaires.

M. DAGNAUD ne saisit pas le lien avec la délibération, et pense que M. SERFATI a dû se tromper.

M. SERFATI se rend compte qu'il était « à côté » en effet, mais réitère son soutien aux entreprises.

M. THEBAULT présente la délibération, un soutien à trois acteurs culturels de l'arrondissement. Il s'agit de crédits Bloche, qui sont des crédits fléchés par la Mairie d'arrondissement. Les associations soutenues sur le fléchage de la Mairie d'arrondissement ont un rayonnement parisien : Les petits riens, l'École des arts de la scène et la compagnie La Déferlante, qui fait un travail avec des modulations intéressantes. La Mairie est très fière de les accompagner.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 38 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 1 (Mme JACOBS)

M. Mahor CHICHE, rapporteur :

21. 2020 DAC 485 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Isidore David Grinberg 19 rue Bouret à Paris 19e

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FLOCH, M. NAWROCKI, M. CHICHE

Mme FLOCH présente la biographie d'Isidore David Grinberg, parisien, juif, né en Pologne. Sa famille arrive à Paris quand il est très jeune. Il y fait ses études et commence son engagement, militant au Parti Communiste. Il fut parmi les étudiants qui, le 11 novembre 1940, organisèrent un rassemblement aux Champs-Élysées. Ils furent durement réprimés par les occupants nazis. Ensuite, Isidore a pris de nombreux risques pour faire entendre la voix de la résistance à Paris. Il fut arrêté en 1942, guillotiné quelques semaines plus tard. Il est le plus jeune résistant décapité, il avait 19 ans. Par cette plaque posée, le 19^{ème} et Paris font vivre la mémoire d'un résistant qui a combattu le nazisme et le fascisme. Dans la période actuelle, cette histoire ne peut être que portée fièrement. Il est opportun de rappeler que cette initiative intervient après que l'espace Niemeyer a été abîmé par une inscription fasciste. C'est une injure à l'Histoire.

M. NAWROCKI ajoute que le groupe communiste se réjouit de la commémoration via de la pose de cette plaque à la mémoire d'Isidore Grindberg, enfin reconnu à sa juste valeur de résistant.

M. CHICHE conclut que ce Conseil se termine comme il a commencé, par un hommage à une victime de la barbarie. Isidore David Grinberg a résisté dès 17 ans, était le plus jeune des 18 guillotins de la prison de la Santé. Il est né en 1923 en Pologne. Sa famille a fui les persécutions juives. Il étudie ensuite au lycée Diderot à Paris, et très vite se lance dans des actions clandestines, et ce avant 1940. Quelques exemples, il participe à des attaques de trains et d'officiers nazis, à la manifestation de soutien du physicien Paul Langevin, communiste, ainsi qu'au défilé commémorant la victoire de la France l'armistice de 1918

. Il intègre les forces de la branche armée du PCF, et défend un de ses compagnons en tirant sur un policier. Lors de son procès, il regrette avoir tiré sur un Français. Il est condamné à la peine de mort par Vichy.

Un texte d'un de ses compagnons prisonniers est alors cité : « Comment puis-je avoir peur ? J'ai vu aller à la mort Isidore Grindberg. Quel courage, quelle foi en son idéal ! En montant sur l'échafaud, il a crié : Courage camarades, Vive la France ! ».

M. DAGNAUD remercie pour ce mot de fin.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

COMMUNICATION SANS VOTE

M. Roger MADEC, rapporteur :

22. 2020 DCPA 36 PARIS FAIT PARIS : Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019. COMMUNICATION SANS VOTE

23. 2020 DLH 197 Réalisation 61bis-63 rue de l'Ourcq (19e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 14 logements sociaux par I3F - Modification des garanties d'emprunt (1.937.000 euros)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

24. 2020 DLH 202 Réalisation 19 rue de Nantes (19e), d'un programme d'acquisition-amélioration d'un logement social par Immobilière 3F - Modification de la garantie d'emprunt PLUS accordée par la Ville (89.000 euros)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, M. Éric THÉBAULT et Mme Stéphanie DEMBAK

25. 2020 DLH 6 Réalisation dans l'hôtel social 24, rue de Joinville (19e) d'un programme d'aménagement d'un point d'accès à la culture numérique et papier par Hénéo, dans le cadre du budget participatif

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, Mme Halima JEMNI et M. Andréas PILARTZ, co-rapporteurs :

26. 2020 DEVE 59 Subventions (18 700 euros) à 11 associations œuvrant dans le domaine de la biodiversité

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

27. 2020 DPE 13 Dévoiement du réseau d'égout dans le cadre du prolongement de la ligne 11 du métro - avenant à la convention avec RATP

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Ayoub CHAOUAT, rapporteur :

28. 2020 DFPE 46 Subvention (48 283 euros) et avenant n°4 à l'association La Nouvelle Etoile des Enfants de France (5e) pour la crèche collective A Petits Pas (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

29. 2020 DFPE 77 Subvention (2.199.463 euros) et avenants n°3 et 4 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

30. 2020 DFPE 91 Subventions (4 634 500 euros), avenants n°4, n°3, n°2, n°1 et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association Crescendo pour ses 20 établissements d'accueil de la petite enfance

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

31. 2020 DFPE 104 Subventions et avenants n° 1, n° 4 et convention avec l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance (6 179 470 €)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

32. 2020 DFPE 117 Subvention (112 444 euros), avenant n° 4 au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (12e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Ayoub CHAOUAT, Mme Séverine GUY et Mme Gwenaëlle AUSTIN co-rapporteurs

33. 2020 DFPE 110 Subvention (2 142 300 €) à 17 associations pour la gestion de 26 lieux d'accueils enfants parents à Paris et participation au financement des 7 LAEP des centres sociaux de la CAF

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Stéphanie DEMBAK, rapporteure :

34. 2020 DAE 225 Subventions (270 000 euros) et conventions avec neuf nouvelles structures d'insertion par l'activité économique.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

35. 2020 DAE 245 Subventions (78 000 euros) à neuf projets d'économie solidaire et de consommation responsable

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Karine GAUTREAU et M. Olivier WANG, co-rapporteurs :

36. 2020 DJS 151 Subventions (28.500 euros), 5 conventions annuelles d'objectifs avec 11 associations de jeunesse (10e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, 20e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle / emploi

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Xavier GOLCZYK, rapporteur :

37. 2020 DDCT 76 Subventions (178 942 euros) à 11 associations situées en quartiers populaires et avenants à des conventions

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

38. 2020 DDCT 77 Subventions à 60 associations pour le financement de 64 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville - 3ème enveloppe et Conventions

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

39. 2020 DDCT 79 Subventions (47 500 euros) à 10 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

40. 2020 DDCT 80 Subventions (271 992 euros) à 45 associations pour le financement de 59 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : 0

M. Xavier GOLCZYK et Mme Andrea FUCHS, co-rapporteurs :

41. 2020 DDCT 50 Subventions (20.000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Xavier GOLCZYK, M. Roger MADEC, Mme Halima JEMNI, et M. Andréas PILARTZ, co-rapporteurs :

42. 2020 DEVE 39 Subventions (41 800 euros) à 13 associations pour le financement de 18 projets présentés dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Séverine GUY, rapporteure :

43. 2020 DASES 243 Subvention (130.000 euros) et convention avec la SCM MSP Asclépiade pour la création d'une MSP (19ème)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

44. 2020 DASCO 39 Subvention (14.350 euros) à 41 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de «l'Action collégiens».

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

45. 2020 DASCO 79 Entretien d'un mur mitoyen situé entre l'école 158 avenue Jean Jaurès, Paris 19e et la copropriété de l'immeuble du 156 avenue Jean Jaurès, Paris 19e - Convention de répartition des charges

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Andréas PILARTZ, rapporteur :

46. 2020 DPE 33 Accueil des dépôts des particuliers en déchèterie - Avenant n° 1 à la convention de coopération interterritoriale entre la Ville de Paris et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT et M. Xavier GOLCZYK, co-rapporteurs :

47. 2020 DAC 626 Subventions (2.500 euros) aux associations Fictions Collectives et Kolone au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires de la Politique de la Ville (19^e)

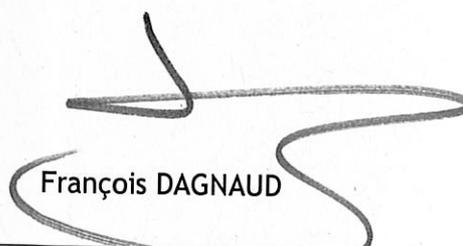
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 39 dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 39 dont 3 pouvoirs écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 20h45.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19 ^e arrondissement
 Alice TIMSIT	 François DAGNAUD